



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2017 *(l'intégralité de ce Procès Verbal est consultable en mairie)*

Présents : Lorraine BUISSON, Christian BOREL, Francis ESCALLIER, Joseph FAURE, Roger MAMO, Roland MULLER, Laurent REYNAUD, André ROULET, Jacqueline SIMON.

Absente : Caroline CHAMBONNIERE (procuration à MAMO Roger)

CONTENU

- | | |
|---|----------|
| 1. Approbation du PV précédent | 2 |
| 2. Projet d'installation d'entreposage, dépollution, démontage et compactage de véhicules hors d'usage sur la commune de Montgardin. | 2 |
| 2-1 Localisation du projet de la SARL GIRAUD Olivier | 3 |
| 3. Aire de dépôt de bois. | 4 |
| 4. Remplacement de l'armoire électrique réseau d'assainissement. Réponse de l'Agence de l'eau. | 6 |

1. APPROBATION DU PV PRÉCÉDENT

Le PV du Conseil du 01/08/2017 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

2. PROJET D'INSTALLATION D'ENTREPOSAGE, DÉPOLLUTION, DÉMONTAGE ET COMPACTAGE DE VÉHICULES HORS D'USAGE SUR LA COMMUNE DE MONTGARDIN.

Par courrier du 27 juillet 2017, Monsieur le préfet des Hautes-Alpes en complément de son courrier du 20 juillet 2017 informe le maire qu'une consultation du Public se tiendra en mairie de Montgardin du 11 septembre au 9 octobre 2017 inclus.

Cette consultation sera faite au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Elle a pour objet la demande d'enregistrement présentée par la SARL Giraud Stockage Recyclage pour une installation d'entreposage, dépollution, démontage et compactage de véhicules hors d'usage sur la commune de Montgardin. Sur le site seront également présentes des bennes pour la collecte des DIB (Déchet industriel banal) non dangereux auprès des industriels et collectivités.

D'ores et déjà,

Vu que :

- Cette « casse » sera située à l'entrée des lotissements du Saruchet qui a déjà à souffrir de l'installation illégale en zone rouge d'un parc de voitures d'occasion ;
- Elle sera toute proche de la future zone d'installation d'un lotissement inscrit dans le PLU qui vient de faire l'objet d'une enquête publique avec avis favorable du commissaire enquêteur ;
- Les zones d'habitation voisines et notamment la crèche installée au pied du lotissement Saruchet 2 auront à supporter certainement des nuisances sonores dues au compactage des véhicules ;
- La circulation des camions découlant inévitablement de l'activité de cette SARL aura des conséquences désastreuses sur la voirie de la zone artisanale et sur le rond point de la RN 94 ;
- du fait de ces "pollutions" avérées il en découlera une dépréciation certaine des habitations des lotissements voisins et certainement la ruine du projet de lotissement inscrit dans le dernier PLU ;

Le conseil municipal à l'unanimité est hostile au projet présenté par la SARL Giraud Stockage Recyclage.

2-1 LOCALISATION DU PROJET DE LA SARL GIRAUD OLIVIER



Figure 3 : Photographie aérienne du site – environnement rapproché

3. AIRE DE DÉPÔT DE BOIS.

Gap, le 7 août 2017

Direction départementale
des territoires

Service eau, environnement et forêt

Dans le prolongement des assises de la forêt et du bois de janvier 2016, les acteurs de la filière bois des Hautes-Alpes ont été retenus dans le cadre d'un appel à projet national pour mettre en oeuvre vingt actions permettant de mobiliser davantage de bois sur le département. Ce projet dénommé "Bois + 05" d'un montant de 2,7 millions d'Euros, est piloté par le Département des Hautes-Alpes. La DDT05 a en charge l'animation technique de l'action portant sur les aires de dépôt.

En effet, les longs hivers hauts-alpins bloquent les exploitations forestières durant une période pouvant atteindre six mois par endroit. Pour pallier cette contrainte climatique et pouvoir exploiter davantage de bois durant la saison favorable, il est envisagé de créer une dizaine de places de dépôts de bois supplémentaires en aval des massifs forestiers et à des endroits débouchant sur le réseau goudronné et déneigé. Ces emplacements permettraient un stockage important de bois en vue d'y effectuer durant l'hiver, le tri et le transport des bois.

Une analyse cartographique réalisée en présence des professionnels du bois a permis d'identifier sur votre commune une zone stratégique pour la création d'une place de dépôt au lieu dit "Michelon" (cf. Carte ci-après).

Afin de concrétiser cette action, je souhaiterais savoir si votre commune accepterait d'une part le principe de création d'une place de dépôt de bois sur son territoire et d'autre part mettrait à disposition les parcelles communales nécessaires à cet aménagement. Pour votre information, les travaux d'aménagement seraient financés dans le cadre du projet Bois + 05. Je vous remercie de me préciser votre position sur cette opération et, le cas échéant, de me transmettre les parcelles communales susceptibles d'accueillir cet aménagement.

Avis du maire

La parcelle envisagée par la DDT se trouve comprise entre la voie communale n°14 et la route départementale n° 942.

REPLACEMENT DE L'ARMOIRE ÉLECTRIQUE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT. RÉPONSE DE L'AGENCE DE L'EAU.

Agence de l'Eau 2 aout 2017

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 9 février 2017, vous avez sollicité l'aide de l'Agence de l'Eau pour remplacer l'armoire électrique du poste de relevage du réseau d'eaux usées du lotissement Saruchet, opération estimée à 6 922 € HT.

Je vous remercie pour cette demande. Après analyse de votre projet, je suis au regret de vous informer de sa non éligibilité aux modalités du 10ème programme de l'Agence de l'Eau, «Sauvons l'Eau».

En effet, les travaux visant à remplacer les équipements d'exploitation des postes de relevage des réseaux d'eaux usées ne font pas partie des actions soutenues par l'Agence de l'Eau dans le cadre de son 10ème programme d'intervention.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse n'étant posée, la séance est levée à 20 h 42.

Le Maire

Roger MAMO

